

A Rome on trouve dans les églises la phrase « Unum ex septem altar » A quoi cela correspond-t-il? De quels autels s'agit-il? Qu'est-ce que cette expression a de particulier? Merci d'avance

Réponse apportée le **02/28/2011** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

En utilisant un moteur de recherches, nous avons trouvé une réponse (en langue anglaise) à votre question :

<http://psallitesapienter.blogspot.com/2009/09/query.html>

Voici également un article consacré à « L'autel : fonctions, formes et éléments »

In Situ n°1 – 2001

disponible à l'adresse :

http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=1&id_article=jp001-396>

dont nous avons tiré ces quelques lignes :

« Autel ayant le privilège des sept autels, g. n. m.

Autel [85] unique ou ensemble de sept autels privilégiés, auquel sont attachés les mêmes privilèges que ceux accordés aux personnes qui visitent successivement les sept principales églises de Rome. L'autel ayant ce privilège porte alors souvent l'inscription sur la frise du retable : Unum ex septem

ou Unum ex VII altaribus[86]. »

Cordialement,

Eurêkoi – Bpi (Bibliothèque publique d'information)

<http://www.bpi.fr>

<http://www.Eurêkoi.org>